



A l'Orée du Sous-Bois

Contrat de réservation d'un séjour

- Réservation directe -

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Durée du contrat :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat :

- La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée.
- Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
- Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Ce dernier pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
 - Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée dans le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son hébergement. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour.
- Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Aucune somme ne sera remboursée.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Conformément aux dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il sera demandé à tout client de nationalité étrangère y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne, lors de son arrivée, de remplir une fiche individuelle de police qui pourra être déjà pré remplie lors de la constitution de votre dossier de location et complétée d'un justificatif d'identité. Cette fiche sera conservée obligatoirement 6 mois et pourra être transmise aux services de police ou gendarmerie sur demande.

Le refus de remplir ou de signer une telle fiche est considéré comme un motif légitime de refus de vente.

Afin de vérifier la nationalité du client et la nécessité de remplir une telle fiche, une pièce d'identité en cours de validité devra être présentée à l'arrivée.

Règlement du solde : le solde du prix du séjour est versé 3 semaines avant l'entrée dans les lieux.

Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Etat des lieux : Un inventaire est établi et après vérification, signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ de l'hébergement.

Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Tout dysfonctionnement ou dégradation doit être déclaré à l'arrivée, à défaut le client est présumé avoir pris son unité d'hébergement, les meubles et équipements en bon état.

L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat de réservation est demandé par le propriétaire.

Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le contrat) ou pour toute autre raison (portée à la connaissance du propriétaire) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine. En conséquence, toutes constatations sur le défaut de propreté et tout objet manquant ou tout dommage aux biens meubles et immeubles seront facturés après le départ.

Paiement des charges : En fin de séjour, le client doit s'acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix du séjour.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive, et un justificatif est remis par le propriétaire.

Pour les séjours d'une durée supérieure à 14 jours, le propriétaire vous contactera pour connaître vos besoins en linge de maison ou ménage, voir contrat « forfait ménage » et/ou vous préviendra de son passage.

A votre départ, la vaisselle, vider les poubelles, retirer les draps des lits et ranger l'hébergement sont à faire car le forfait ménage ne comprend pas ce type de prestation.

Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Tout objet cassé sera facturé. A l'Orée du Sous-Bois, le propriétaire précise que quelle que soit la durée du séjour sa responsabilité ne saurait être engagée pour :

- Les dommages subis par les véhicules stationnés sur les parkings extérieurs ou au garage,
- Les dommages subis aux tiers,
- Le vol, la dégradation ou la disparition d'effets personnels dans les meublés, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la résidence.

Utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible du lieu et se référer au règlement de la copropriété consultable dans le SAS à l'entrée des meublés.

Il est important de suivre les modes d'emploi concernant l'utilisation des appareils ménagers et de la climatisation réversible, ainsi que le tri des déchets.

Il est interdit de fumer dans l'hébergement.

Les appareils ménagers doivent être éteints et débranchés à chaque fois que le client quitte l'hébergement.

Aucun meuble ne doit être déplacé, ni apporté par le client sans l'accord préalable du propriétaire.

Mineurs : Les meublés ne peuvent pas accueillir de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs représentants légaux. Par conséquent, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'accès à l'hébergement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle. Il pourra être procédé à l'annulation immédiate du séjour, à l'annulation d'une réservation si le propriétaire découvre que l'hébergement est destiné à un accueil des mineurs non accompagnés. Dans les mêmes conditions, le propriétaire pourra mettre fin à tout moment à un séjour s'il découvrait que l'hébergement est en réalité occupé par un mineur de moins de 18 ans non accompagné de ses représentants légaux.

Accès Internet : La connexion Internet est réservée à une utilisation personnelle, non commerciale et de façon raisonnable, dans le respect de la législation en vigueur et de la propriété intellectuelle et artistique. L'utilisateur est responsable de la bonne utilisation du service et s'engage à garantir A l'Orée du Sous-Bois contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet. L'accès au service est réservé aux personnes physiques majeures, à jour de leurs obligations financières vis-à-vis d'A l'Orée du Sous-Bois, et disposant d'un équipement avec connexion Wifi et/ou prise Ethernet. A l'Orée du Sous-Bois décline toute responsabilité en cas de non fonctionnement de l'équipement de l'utilisateur ou d'incompatibilité de celui-ci avec le service d'accès Internet.

L'utilisateur à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation des titulaires des droits prévus aux livres 1^{er} et 2 du code de la propriété littéraire artistique et industrielle.

Le fait de télécharger illégalement est un délit pénal passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 300000€ pour les personnes physiques, amende multipliée par 5 pour les personnes morales.

Notre politique de traitement des données personnelles :

Les données personnelles sont collectées dans un fichier excel, puis utilisées dans un logiciel interne de gestion de contact. Nous utilisons les adresses mail de nos clients pour leur envoyer des promotions exceptionnelles.

La politique de confidentialité d'A l'Orée du Sous-Bois est disponible :

*Sur notre site Internet à l'adresse suivante <https://www.aloreedusous-bois.com>

*dans le classeur de "bienvenue" se trouvant dans les meublés.